Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC
Règlement numéro V718-2022-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V718-2022-00	Règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme	Ce règlement, abrogeant les règlements numéro V483-07, V499-08, V555-11, V599-14 et V617-2015-00, a pour de déterminer le mandat du CCU, en plus de déterminer les devoirs et pouvoirs de ses membres. Il édicte également les règles de fonctionnement du comité, notamment en lien avec la composition et la nomination des membres et le déroulement des séances.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à **saint-remi.ca**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 21 décembre 2022

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier